PROGRAMME PRINCIPAL 14

Académie mondiale de l'OMPI

- 14.1 Enseignement à distance et sensibilisation du public
- 14.2 Formation professionnelle
- 14.3 Élaboration des politiques

Résumé

- 215. L'Académie mondiale de l'OMPI a été créée en mars 1998 pour répondre à la demande d'États membres souhaitant obtenir une aide en vue d'acquérir des connaissances et des compétences spécialisées qui leur permettraient de tirer pleinement profit du système de propriété intellectuelle. C'est dans ce cadre qu'ont été établis l'objectif général et le mandat de l'académie, à savoir jouer le rôle d'un centre d'excellence en matière d'enseignement, de formation et de recherche dans le domaine de la propriété intellectuelle.
- 216. En raison du développement constant des activités liées à la protection de la propriété intellectuelle dans les États membres, les demandes de programmes de formation sur mesure ont augmenté régulièrement. Pour répondre à cette demande, l'académie a étendu la portée et le champ d'application de ses activités de formation, d'enseignement et de recherche au cours de l'exercice biennal 2000-2001 et poursuivra ses efforts en ce sens au cours de l'exercice 2002-2003.
- 217. La définition de la propriété intellectuelle énoncée à l'alinéa viii) de l'article 2 de la Convention instituant l'OMPI porte notamment sur les droits relatifs "aux inventions dans tous les domaines de l'activité humaine". C'est pourquoi, lorsqu'elle élabore ses programmes de cours et de formation, l'académie prend soin de ne pas les limiter aux domaines classiques et conventionnels de la propriété intellectuelle, mais d'aborder également des domaines nouveaux intéressant les États membres. Quoi qu'elle entreprenne, elle vise toujours l'excellence quant au contenu et à la qualité des activités de formation menées. Elle veille également à dispenser des connaissances spécialisées et pratiques non seulement aux décideurs et administrateurs qui travaillent dans le domaine de la propriété intellectuelle, mais aussi à la société civile et à d'autres parties prenantes au système de propriété intellectuelle.
- 218. Le programme d'enseignement à distance et de sensibilisation du public lancé par l'académie en juin 1999, n'a pas tardé à devenir un outil de formation efficace. L'utilisation de l'Internet comme plate-forme pour dispenser les cours permet de procéder à certaines opérations en ligne, à savoir inscriptions, interaction entre étudiants et professeurs, contrôle des connaissances des étudiants, suivi et évaluation des cours, ce qui, d'une part, est économique et, d'autre part, accroît grandement les possibilités de participation. Les cours seront également disponibles sur CD-ROM pour ceux qui ne pourraient pas se raccorder à l'Internet ou pour qui le coût de ce raccordement serait trop élevé. L'enseignement à distance est devenu l'activité phare de l'académie. Il est de plus en plus utilisé comme moyen de diffusion des programmes de formation classiques, auxquels viendront s'ajouter de nouveaux cours ainsi que des cours de perfectionnement sur divers sujets de propriété intellectuelle, qui seront lancés en 2001.

- 219. Il faut avoir achevé avec succès les modules d'introduction à la propriété intellectuelle dans le cadre de l'enseignement à distance pour pouvoir participer à d'autres programmes de formation de l'académie. Le lien ainsi établi permettra d'organiser les sessions de cours interpersonnels classiques aux niveaux intermédiaire et avancé plutôt qu'au niveau élémentaire, ce qui rendra l'ensemble des activités de formation plus efficace et permettra sans doute à toutes les personnes concernées de gagner du temps et d'économiser d'autres ressources.
- 220. L'académie a notamment pour stratégie de renforcer ses programmes de formation professionnelle en mettant davantage l'accent sur le perfectionnement des compétences des personnes chargées de la gestion et de l'administration des systèmes nationaux et régionaux de propriété intellectuelle.
- 221. Dans le cadre de sa politique visant à encourager les étudiants et les jeunes professionnels à s'intéresser de façon sérieuse au domaine de la propriété intellectuelle, l'académie continuera d'organiser son programme de cours d'été. Par ailleurs, dans le cadre de son programme portant sur l'élaboration des politiques, elle organise des sessions et des colloques s'adressant à des groupes divers, tels que les décideurs, les diplomates, les responsables de l'application des lois, les représentants du monde de l'entreprise, des membres de la société civile et notamment des ONG et les journalistes, permettant ainsi aux participants d'échanger leurs points de vue, en particulier sur des questions nouvelles, et de partager leurs données d'expérience sur des questions d'actualité touchant à la propriété intellectuelle.
- 222. L'un des objectifs du programme consiste également à instaurer des liens et une coopération avec des établissements d'enseignement de très haut niveau dans le but de proposer des formations communes, de concevoir du matériel pédagogique et des programmes d'enseignement et de mener des activités de recherche.
- 223. Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, l'accent sera mis sur les activités d'enseignement et de recherche afin de répondre aux besoins toujours croissants dans ce domaine et d'étudier des questions nouvelles ayant trait à la propriété intellectuelle. Pour pouvoir suivre le rythme du changement dans le domaine de la propriété intellectuelle, il faut impérativement développer ces moyens d'étude et de recherche. Un programme plus intensif axé sur la formation des formateurs et des chercheurs sera également lancé.

Bibliothèque de l'OMPI

224. Pour répondre aux besoins toujours croissants, en matière de recherche, de l'Académie mondiale de l'OMPI, du personnel de l'Organisation, des représentants des États membres et d'autres chercheurs, la bibliothèque de l'OMPI continuera de se développer et d'améliorer ses services au cours de l'exercice biennal 2002-2003. Au cours de l'exercice précédent, elle a eu recours de plus en plus largement aux techniques numériques, ce qui lui a permis de fournir une aide rapide, efficace et importante – en matière de recherche et d'information – aux utilisateurs qui ne pouvaient pas se rendre physiquement à la bibliothèque. Ces services électroniques, tels que la fourniture de "tables des matières", du texte intégral de certains articles et de bibliographies, seront encore développés.

- 225. Pour aller dans le sens de l'ensemble des activités de programme de l'OMPI, les nouvelles acquisitions de la bibliothèque porteront largement sur les savoirs traditionnels et les PME. Cela étant, les acquisitions ayant trait aux aspects commerciaux, économiques, technologiques et culturels de la propriété intellectuelle se poursuivront.
- 226. Pour répondre aux besoins, en matière de recherche, du personnel de l'OMPI, des étudiants et d'autres chercheurs, la bibliothèque continuera de développer l'accès à des bases de données électroniques consultables et de participer activement au consortium du système des Nations Unies pour l'acquisition d'informations électroniques (UNSEIAC) afin d'acheter des revues électroniques et des services en ligne à des conditions favorables.

SOUS-PROGRAMME 14.1

Enseignement à distance et sensibilisation du public

Objectifs:

- Accroître les possibilités d'éducation dans le domaine de la propriété intellectuelle pour un large éventail de groupes cibles, grâce à l'utilisation de didacticiels.
- ♦ Promouvoir le rôle de l'Académie mondiale de l'OMPI et ses programmes par le biais d'activités d'information et de sensibilisation.

Généralités

- 227. Ayant établi de solides bases et acquis une renommée mondiale en tant qu'instrument pédagogique efficace pour l'enseignement et la formation au cours de l'exercice biennal précédent, le programme d'enseignement à distance étendra encore davantage la portée de ses activités au cours de l'exercice 2002-2003, en s'appuyant sur son expérience pédagogique renforcée et sur toute une gamme d'activités promotionnelles.
- 228. Le cours d'introduction à la propriété intellectuelle a reçu un accueil très favorable de la part d'un grand nombre d'utilisateurs et continue d'attirer un nombre croissant de participants du secteur privé et d'étudiants du monde entier. Parallèlement, l'académie continue à mettre au point une série de cours d'enseignement à distance d'un niveau plus avancé, en fonction des besoins définis.
- 229. Pour dispenser ses cours d'enseignement à distance, l'académie aura besoin d'un appui solide sur les plans organisationnel, administratif, pédagogique et technique. Ces efforts s'accompagneront d'une stratégie de commercialisation appropriée, avec notamment l'élaboration et la mise à l'essai d'un barème de tarifs applicable au secteur privé. Cela étant, les cours continueront d'être dispensés gratuitement aux participants des États membres, et à tarif réduit aux milieux universitaires.
- 230. Afin de pouvoir dispenser plus largement ses cours d'enseignement à distance, en particulier dans les pays où les possibilités de raccordement à l'Internet sont peu développées ou onéreuses, l'académie utilisera davantage les CD-ROM.

WO/PBC/4/2 page 137

231. Le succès du programme d'enseignement à distance et des autres programmes de l'académie dépendra, au bout du compte, de l'étendue du public qu'ils toucheront. L'académie continuera de dispenser sur son site Internet des informations pertinentes et actualisées mais proposera également, par ailleurs, tout un matériel promotionnel – par exemple des publications et des exposés multimédias – afin de donner une image dynamique de l'académie dans les milieux de la propriété intellectuelle et de renforcer son importance pour des groupes, aussi larges que divers, de bénéficiaires du programme.

	Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution
1.	Existence d'un programme d'étude de la propriété intellectuelle par enseignement à distance officiellement reconnu, et sanctionné par un diplôme	Nombre et nature des accords spéciaux conclus avec certains établissements.
2.	Tarifs modulables en fonction de critères bien définis.	Nombre d'étudiants inscrits par catégorie de tarif appliquée.
		Sommes perçues suite à l'application du barème retenu.
3.	Services d'enseignement et d'assistance pédagogique, en ligne ou dans un établissement, dispensés par un groupe d'enseignants universitaires renommés.	Effectif d'enseignants.
4.	Présentation du contenu du cours sous diverses formes grâce à des moyens techniques appropriés.	Nombre de langues dans lesquelles les cours sont proposés.
		Nombre d'étudiants inscrits pour chaque cours proposé.
5.	Facilitation de l'accès aux cours et des services d'appui aux étudiants grâce à l'amélioration des systèmes de gestion en ligne et de transmission.	Possibilité accrue, grâce à la base de données du système, de suivre les progrès des étudiants inscrits aux cours d'enseignement à distance, depuis l'inscription jusqu'à l'obtention du diplôme.
6.	Création de nouveaux contenus de cours en fonction de la demande.	Nombre et nature des nouveaux cours d'enseignement à distance élaborés.
7.	Notoriété accrue et portée plus large des programmes et des activités de l'académie.	Nombre et nature des publications et des documents promotionnels produits.

Activités

- ♦ Développer un réseau d'institutions afin d'élargir le cercle des utilisateurs du programme d'enseignement à distance.
- ♦ Créer un programme d'enseignement de la propriété intellectuelle complet et reconnu, offrant toute une gamme de cours d'enseignement à distance.
- Mettre en place un groupe d'enseignants universitaires de renommée internationale, chargés de former et de suivre les étudiants aussi bien en ligne que dans des établissements, selon les exigences du cours.
- Concevoir et mettre en œuvre une stratégie de sensibilisation du public prévoyant la production et la diffusion de matériel d'information et de promotion visant à mieux

WO/PBC/4/2 page 138

faire connaître l'académie dans les milieux de la propriété intellectuelle et parmi les étudiants, et à toucher davantage de publics cibles dans le monde entier.

Au besoin, les activités seront menées en collaboration avec les autres programmes principaux, y compris les programmes principaux 09, 10, 12 et 13.

SOUS-PROGRAMME 14.2 Formation professionnelle

Objectifs:

- Renforcer la formation professionnelle et la formation pratique aux niveaux intermédiaire et avancé et créer des liens plus étroits avec le programme d'enseignement à distance.
- ♦ Développer les compétences spécialisées des administrateurs en instaurant une coopération avec les offices de propriété industrielle et les bureaux du droit d'auteur au niveau national et régional, les organismes d'État et d'autres secteurs.
- ♦ Organiser le programme de cours d'été sur la propriété intellectuelle.

Généralités

- 232. Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, l'Académie mondiale de l'OMPI continuera de répondre à un nombre toujours croissant de demandes de cours de formation sur les divers aspects de la propriété intellectuelle et de son administration.
- 233. Les cours proposés porteront notamment sur l'information, la recherche et l'examen en matière de brevets; les aspects juridiques, administratifs et économiques de la propriété industrielle; la gestion des droits de propriété intellectuelle liés aux dessins et modèles industriels; l'évaluation et l'appréciation des inventions et des résultats de la recherche; les services d'appui à l'innovation et leur gestion; les marques et les appellations d'origine; le droit d'auteur et les droits connexes, et la gestion collective de ces droits. Pour participer aux divers cours proposés au titre de ce programme ou d'autres programmes de l'académie, les personnes intéressées devront préalablement avoir suivi jusqu'au bout les cours d'introduction à la propriété intellectuelle par le biais de l'enseignement à distance.
- 234. Dans le cadre du programme de coopération de l'OMPI avec les pays en développement et les pays en transition, l'académie répondra aux besoins non seulement du personnel d'encadrement et du personnel technique des offices de propriété intellectuelle, mais aussi des utilisateurs et des bénéficiaires potentiels du système de propriété intellectuelle, tels que les instituts de recherche-développement et les PMA. La coopération avec des organisations intergouvernementales, des offices nationaux de propriété intellectuelle, des organismes d'État et d'autres institutions apparentées sera encore renforcée. De même, l'académie s'efforcera de développer la coopération avec des ONG pour la mise au point d'activités de formation.

235. L'académie mettra au point du matériel didactique et organisera un programme de cours d'été, afin d'inculquer à des jeunes les bases de la propriété intellectuelle et, ce faisant, de les encourager à poursuivre une carrière dans ce domaine.

Résultats escomptés			Indicateurs d'exécution				
1.	Perfectionnement et renforcement des compétences de nationaux de pays en développement et de certains pays d'Europe et d'Asie formés par l'OMPI à des aspects de la propriété intellectuelle de niveau intermédiaire, avancé et spécialisé.		Nombre de nationaux de pays en développement et de certains pays d'Europe et d'Asie formés et retour d'information.				
2.	Création de liens plus étroits avec les programmes d'enseignement à distance.		Nombre de cours pour lesquels ces liens ont été créés.				
3.	Augmentation des possibilités de participation aux cours d'été.		Nombre d'étudiants admis aux cours d'été				

Activités

- Organiser, à l'échelon interrégional, des cours interpersonnels de niveau intermédiaire, avancé et spécialisé ainsi que des sessions de formation pratique, selon les besoins, en collaboration avec les organismes régionaux et les offices de propriété intellectuelle de certains États membres. Les sujets traités iront de la propriété industrielle et du droit d'auteur et des droits connexes en général à des aspects spécifiques relatifs aux brevets (documentation, techniques de recherche et d'examen), aux procédures en matière de brevets et de marques, etc.
- ♦ Organiser le programme de cours d'été.

SOUS-PROGRAMME 14.3 Élaboration des politiques

Objectifs:

- Privilégier l'échange d'informations et les activités d'orientation et de formation dans le domaine de la propriété intellectuelle à l'intention des décideurs, des conseillers en politique et autres hauts responsables dans le domaine de la protection, de l'administration et de la sanction des droits de propriété intellectuelle.
- ♦ Développer le système de bourses d'étude et la recherche en matière de propriété intellectuelle.
- Mettre au point du matériel et des programmes pédagogiques pour l'enseignement à distance.

Généralités

- 236. Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, l'Académie mondiale de l'OMPI continuera d'organiser des sessions générales à l'intention des hauts fonctionnaires nationaux participant à l'élaboration de politiques visant à protéger la propriété intellectuelle. Ces sessions permettront aux participants de débattre, de partager leurs données d'expérience et d'approfondir leur connaissance du système de la propriété intellectuelle en tant qu'instrument de développement social, économique, culturel et technologique.
- 237. En outre, des sessions spéciales portant sur des questions nouvelles et de portée mondiale touchant à la propriété intellectuelle seront organisées.
- 238. Comme pour l'exercice biennal 2000-2001, des sessions spéciales seront organisées à l'intention de groupes cibles particuliers tels que diplomates, journalistes et responsables de l'application des lois. Des sessions supplémentaires sont prévues à l'intention de nouveaux groupes cibles tels que les dirigeants d'instituts de recherche-développement, de petites et moyennes entreprises et d'ONG.
- 239. Conformément à ses objectifs, l'académie organisera des cours et des programmes intensifs sanctionnés par un diplôme ou un certificat, en collaboration avec des établissements d'enseignement de très haut niveau. À cet égard, le programme d'enseignement à distance sera, s'il y a lieu, utilisé en complément d'une formation interpersonnelle.
- 240. Afin de mener à bien la mission qu'elle s'est fixée, à savoir de devenir un centre d'excellence en matière d'enseignement, de formation et de recherche, l'académie entreprendra les démarches nécessaires en vue d'être habilitée à délivrer des diplômes et des grades de niveau universitaire. Elle continuera d'offrir des bourses de longue durée à des participants de pays en développement afin qu'ils puissent poursuivre des études supérieures (deuxième et troisième cycles) en propriété intellectuelle dans des établissements sélectionnés à cet effet.

	Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution				
1.	Meilleure compréhension de l'importance de la propriété intellectuelle et de son rôle dans le développement social, économique, culturel et technologique.	☐ Augmentation du nombre de décideurs et de conseillers en politique participant aux sessions de l'académie.				
2.	Renforcement de la capacité des décideurs et des conseillers en politique à formuler et appliquer de nouvelles politiques ayant trait à la propriété intellectuelle.	☐ Réactions et retour d'information des participants.				
3.	Multiplication des accords de coopération avec des établissements d'enseignement de très haut niveau dans le domaine de la propriété intellectuelle.	Nombre d'accordds de coopération conclus e nombre de bourses attribuées.				
4.	Mise au point de matériel et de programmes pédagogiques pour l'enseignement de la propriété intellectuelle.	☐ Nombre d'outils pédagogiques et de programmes d'enseignement proposés				

WO/PBC/4/2 page 141

Activités

- Organiser les sessions générales de l'académie.
- Organiser des sessions spéciales de l'académie sur des questions d'actualité à l'intention de groupes cibles particuliers.
- Octroyer des bourses à l'appui de programmes d'enseignement supérieur (deuxième et troisième cycles) dans le domaine de la propriété intellectuelle, en collaboration avec des universités et d'autres instituts universitaires de pays tant industrialisés qu'en développement.
- ♦ Organiser un programme d'enseignement commun, sanctionné par un diplôme, en partenariat avec certaines universités et notamment l'Université de Turin (Italie) et l'Université de Lund (Suède).
- ♦ Organiser des programmes visant à promouvoir les activités de recherche dans le domaine de la propriété intellectuelle.

WO/PBC/4/2 page 142

Tableau 11.14 Budget détaillé pour 2002-2003 Programme principal 14 Académie mondiale de l'OMPI

A. Variation budgétaire par objet de dépense

(en milliers de francs suisses)

	Budget Variation					Budget		
	2000-2001	Programme Coûts		Tota	<i>al</i>	2002-2003		
Objet de dépense	révisé	Montant	%	Montant	%	Montant	%	proposé
Market 1	A	В	B/A	С	C/A	D=B+C	D/A	E=A+D
Dépenses de personnel	4 619	2 097	45,4	4 382	8,	3 2 479	53,7	7 098
Voyages et bourses	6 737	(850)	(12,6) 213	3,2	2 (637)	(9,5)	6 100
Services contractuels	1 810	280	15,5	5 76	4,:	2 356	19,7	2 166
Dépenses de fonctionnement	90	(4)	(4,4) 3	3,	3 (1)	(1,1)	89
Matériel et fournitures	795	(28)	(3,5) 28	3,	5 -		795
	14 051	1 495	10,6	702	5,0	2 197	15,6	16 248

B. Variation budgétaire par catégorie de postes

		,
Budget	Variation	Budget
2000-2001		2002-2003
révisé		proposé
Α	B-A	В
-	1	1
7	2	9
7	2	9
		_
14	5	19
	révisé A - 7 7	Budget 2000-2001 révisé Variation A B-A - 1 7 2 7 2

C. Allocations budgétaires par sous-programme et détail par objet de dépense (en milliers de francs suisses)

	Sou	Total		
Objet de dépense	1	2	3	
Dépenses de personnel				
Postes	4 936	802	580	6 318
Agents temporaires	300	240	240	780
Voyages et bourses				
Missions de fonctionnaires	175	80	60	315
Fonctionnaires nationaux	120	-	1 400	1 520
Bourses		2 865	1 400	4 265
Services contractuels				
Conférences	2	155	225	382
Consultants	380	390	600	1 370
Publications	204	-	50	254
Autres	-	-	160	160
Dépenses de fonctionnement				
Communications et autres	84	-	5	89
Matériel et fournitures				
Fournitures	745	-	50	795
Total	6 946	4 532	4 770	16 248